



## Reconnaissance AEA I N° 30519

### Titulaire

FeuerschutzTeam AG  
Kirchstrasse 3  
5505 Brunegg  
Schweiz

### Fabricant

FeuerschutzTeam AG  
5505 Brunegg  
Schweiz

### Groupe

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

### Produit

FST PORTE PENDULAIRE PORTE CADRE 68 VITRAGE 2 VANTAUX EI30

### Description

Porte va-et-vient à deux vantaux avec cadre en bois dur, E=68mm, vitrage PYRANOVA 30 S2.0 (E=15mm, Lmax=2525mm, Smax=2.73m<sup>2</sup>), affleurée, joints KERAFIX FLEXPAN 200 NG-A. Huisserie bois.

### Utilisation

EI 30  
Btest=2500mm, Htest=2834mm, moment d'ouverture minimal: 43Nm  
pm / pl  
Utilisation voir pages suivantes

### Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '317091103-1' (09.11.2017), Courrier '23.11.2018' (23.11.2018); gbd Lab, Dornbirn: Rapport d'essai 'L18/0279\_01' (05.11.2018); BFH AHB, Abteilung F+E, Biel: Rapport d'essai '7689-PB-02' (16.07.2008), Rapport d'expertise '9163-PB-02' (16.09.2013); ift, Rosenheim: Rapport d'expertise '13-000157-PR01 (GAS-C04-01-de-04)' (22.07.2019); Hersteller: Courrier 'Korrelationsliste\_VKF-30519' (08.11.2023)

### Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

### Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

### Durée de validité

31.12.2029

### Date d'édition

05.09.2024

### Remplace l'attestation du

21.12.2023

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais des portes, fermetures, fenêtres est indiqué dans la norme EN 1634-1:2014, chapitre 13.

Le domaine d'application directe définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être appliquées automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

## VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles admises dépend du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

### Portes oscillantes

- Une augmentation de dimensions est exclue, car dérogatoire.
- Une réduction de dimensions est admise, pour autant que le moment d'ouverture minimal soit respecté.

## MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte ou de la fenêtre ouvrante doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

### Constructions en bois

- L'épaisseur du ou des panneaux de porte ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du panneau de porte et/ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne soit pas supérieure à 25 %.
- Pour les panneaux à base de bois (par exemple, aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (par exemple, le type de résine) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à essai. La masse volumique ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Les dimensions en coupe et/ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

### Constructions vitrées

- Le type de verre et la technique de fixation sur les bords, y compris le type et le nombre de fixations par mètre de périmètre, ne doivent pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions (largeur et hauteur) du verre de chaque vitrage intégré dans un élément d'essai peuvent être :
  - diminués proportionnellement aux réductions de taille; ou
  - diminués de 25 % au maximum:  $B_{min} = 810mm$ ,  $H_{min} = 1894mm$
- Le nombre de baies vitrées et chacune des dimensions du verre de chaque vitrage inclus dans un élément d'essai ne doivent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre de chaque vantail, ou la distance entre les baies vitrées, ne doit pas être réduite par rapport à celles incorporées dans les éléments d'essai.  
La largeur minimale de la frise est de 100mm.

### Finitions décoratives

- Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Des stratifiés et des placages en bois décoratifs jusqu'à 1,5 mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes satisfaisant aux critères d'isolation thermique. Les stratifiés décoratifs incombustibles, ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur, appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



## Fixations

- Il est permis d'augmenter le nombre de fixations par unité de longueur utilisées pour fixer les blocs-portes sur les constructions support, mais il ne doit pas être réduit. Il est permis de réduire la distance entre les fixations, mais elle ne doit pas être augmentée.

## Quincaillerie de bâtiment

- Il est permis d'augmenter le nombre de paumelles et de pions antidégondage, mais il ne doit pas être réduit.

## Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après :

Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n°13-000157-PR01 (GAS-C04-01-de-04) du 22.07.2019

- Intégration verticale dans cloison Feuerschutzteam n° AEAI:  
19161 / 20364 / 20365 / 20366 / 27334 / 30181 / 19162 / 21800 / 21815 / 19163 / 27335 / 24544 / 25127 / 27351
- Solution portail: parties latérales selon n° AEAI  
19161 / 20364 / 20365 / 20366 / 27334 / 30181 / 19162 / 21800 / 21815 / 19163 / 27335 / 24544 / 25127 / 27351  
Lmax=625mm
- Huisserie bois en chêne: Emin=68mm  
Huisserie bois en d'autres essences de bois: Emin=68mm
- Revêtement avec tôle d'acier (2mm): serrure à clenche unique
- | <u>Vitrage :</u>      | <u>E</u> | <u>Lmax</u> | <u>Smax</u> |
|-----------------------|----------|-------------|-------------|
| FIRESWISS FOAM 30-160 | ≥16mm    | 2338mm      | 2.58m2      |
| FIRESWISS FOAM 30-19  | ≥19mm    | 2338mm      | 2.58m2      |
| FIRESWISS FOAM 30-200 | ≥20mm    | 2338mm      | 2.58m2      |
| PYRANOVA 30 S2.0      | ≥15mm    | 2525mm      | 2.72m2      |
| PROMAGLAS TYP 1-0     | ≥17mm    | 2530mm      | 2.58m2      |
- | <u>Remplissage :</u> | <u>E</u> | <u>Lmax</u> | <u>Smax</u> |
|----------------------|----------|-------------|-------------|
| SUPALUX M 19         | 20-31mm  | 2030mm      | 1.99m2      |
| SUPALUX M 22         | 23-34mm  | 2030mm      | 1.99m2      |
| THERMAX A 19         | 20-31mm  | 2030mm      | 1.99m2      |
| PALUSOL SW20-1       | 20mm     | 2030mm      | 1.99m2      |
- Autres variantes selon chapitre 4

Courrier Korrelationsliste VKF-30519 du 26.04.2023

- | <u>Vitrage :</u>     | <u>E</u> | <u>Lmax</u> | <u>Smax</u> |
|----------------------|----------|-------------|-------------|
| FIRESWISS FOAM 30-15 | ≥15mm    | 2525mm      | 2.72m2      |
| PYRANOVA 30 S2.1     | ≥19mm    | 2338mm      | 2.58m2      |
| PYRANOVA 30 S2.0.53  | ≥16mm    | 2338mm      | 2.58m2      |



•

Rapport d'expertise, BFH AHB Abteilung F+E Biel, n° 9163-PB-02 du 16.09.2013

- Montage dans paroi légère seulement avec intercalation en bois
- Variante ferme-portes au sol : DORMA BTS 80F, GEZE TS 550 NV F
- Autres variantes selon chapitre 4, Änderung 6.1, 6.2, 7 et 11

## Restriction

L'utilisation est interdite dans les cas suivants :

Exigences pour l'utilisation de fermetures coupe-feu oscillantes